FICHE 13

Professionnel·les en situation de handicap

LA QUESTION DE LA FORMATION

- Création de classes des écoles supérieures dont **la LSF** soit la langue de travail, et permettant la formation de comédien·nes pratiquant cette langue.
- **Des formations adaptées** au sein des écoles supérieures **pour permettre à des enfants aveugles ou à mobilité réduite de suivre ces enseignements.**
- **Une politique volontariste d'accueil** de ces personnes dans les écoles supérieures.
- **L'ouverture de ces formations aux personnes en situation de handicap mental**, que ce soit au sein d'établissements spécialisés ou d'écoles supérieures.

PRÉSENCE DES ARTISTES EN SITUATION DE HANDICAP SUR LES PLATEAUX

La présence de comédien·nes en situation de handicap sur les plateaux doit systématiquement être accompagnée d'une aide financière permettant d'en absorber le surcoût, et qui soit même, transitoirement, plus importante.

AIDES À LA CRÉATION

Il est indispensable que les aides à la création artistique et les programmations prennent mieux en compte les équipes artistiques incluant des artistes en situation de handicap ou à l'initiative d'artistes en situation de handicap.

PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Nous proposons que les dispositifs de droit commun soient adaptés à l'emploi de personnels en situation de handicap en contrat à durée déterminée d'usage (intermittents du spectacle).